

(19)



(11)

EP 3 458 655 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:

08.07.2020 Bulletin 2020/28

(51) Int Cl.:

E04F 13/08 ^(2006.01)

E04F 21/18 ^(2006.01)

(86) Numéro de dépôt international:

PCT/FR2017/051176

(21) Numéro de dépôt: **17731199.0**

(22) Date de dépôt: **16.05.2017**

(87) Numéro de publication internationale:

WO 2017/198941 (23.11.2017 Gazette 2017/47)

(54) **DISPOSITIF POUR LA POSE DE CLINS**

VORRICHTUNG ZUM EINBAU VON VERKLEIDUNGSPLETTEN

DEVICE FOR INSTALLING CLADDING PANELS

(84) Etats contractants désignés:

**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**

(30) Priorité: **17.05.2016 FR 1654358**

03.02.2017 FR 1750941

(43) Date de publication de la demande:

27.03.2019 Bulletin 2019/13

(73) Titulaire: **Ateliers LR Etanco**

78230 Le Pecq (FR)

(72) Inventeurs:

- **LEROY, Alain**
78820 Juziers (FR)
- **TOLLERET, Philippe**
95550 Bessancourt (FR)

(74) Mandataire: **Mazabraud, Xavier**

Cabinet Moutard
3a rue Petigny
78000 Versailles (FR)

(56) Documents cités:

US-A1- 2001 034 952 US-A1- 2005 188 646
US-A1- 2005 262 792 US-A1- 2009 211 193

EP 3 458 655 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l'Office européen des brevets, conformément au règlement d'exécution. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

[0001] La présente invention se rapporte au domaine des revêtements de façade utilisant des clins. Elle se rapporte plus particulièrement à des moyens pour poser de tels clins.

[0002] Les clins sont des planches qui peuvent être utilisées afin de constituer un revêtement de façade d'un bâtiment ; ils sont alors disposés horizontalement en recouvrement l'un de l'autre afin d'éviter la pénétration de l'eau sous l'effet d'un écoulement ou du vent. Chaque clin est fixé par vissage ou cloutage à des tasseaux verticaux.

[0003] Les clins, anciennement en bois, sont aujourd'hui aussi proposés en béton, fibre-ciment ou composite. Ils nécessitent une équipe d'au moins deux personnes pour être posés car ils sont longs et parfois lourds ; en outre, cette pose doit être suffisamment précise pour notamment respecter des normes de recouvrement suffisant, garantissant que de l'eau ne pénétrera pas à l'arrière du revêtement en clins.

[0004] Le document US 2005/262792 A1 (Walda Michaël E) décrit un support pour la pose en avant d'un deuxième clin sur un premier clin, le support comprenant :- une première partie qui comprend un appui pour ledit support sur un bord supérieur dudit premier clin ; - une deuxième partie qui comprend une assise pour y faire reposer un bord inférieur du deuxième clin ; et une zone frangible assurant une jonction desdites deux parties entre elles.

[0005] L'invention a pour but de proposer un dispositif permettant de poser des clins en façade avec suffisamment de précision et de préférence avec une main d'oeuvre réduite.

[0006] Pour atteindre son but, l'invention propose un support selon la revendication 1.

[0007] De préférence, les moyens de retenue ont une forme de « U » dont une première barre s'étend vers le bas depuis une extrémité arrière de l'appui (11) et dont une deuxième barre s'étend vers le haut, à l'avant de la première barre.

[0008] La deuxième partie peut comprendre un montant, l'appui s'étendant vers l'arrière depuis une extrémité supérieure de ce montant et l'assise s'étendant vers l'avant depuis une extrémité inférieure du montant.

[0009] La deuxième barre forme avantageusement un angle, de préférence aigu, ouvert vers le bas, avec le montant, une ouverture maximale de cet angle, mesurée à vide perpendiculairement au montant, étant de préférence supérieure à l'épaisseur du premier clin.

[0010] L'enclume est de préférence disposée en porte-à-faux à l'avant du montant, de sorte que l'effort d'avant en arrière, appliqué sur une plaque frontale de l'enclume, la deuxième partie étant immobilisée, provoque la séparation des deux parties.

[0011] La languette peut s'étendre vers le bas dans le prolongement de la plaque frontale de l'enclume.

[0012] La deuxième partie peut comprendre une butée

disposée à l'avant de l'assise.

[0013] La zone frangible comprend de préférence une section rétrécie du montant à sa jonction avec la première partie.

[0014] La deuxième partie peut comprendre une poignée, pour le retrait de cette deuxième partie lorsqu'elle est séparée de la première. Le montant et la butée peuvent former, sous l'assise, entre eux et dans leur prolongement mutuel, une boucle formant avec l'assise une poignée en forme d'anneau. Avantageusement, l'appui et l'assise définissent entre eux une distance correspondant à un recouvrement entre les clins.

[0015] De préférence, le support est formé d'une seule pièce. Les dessins suivants illustrent certains aspects des supports pour la pose des clins.

- la figure 1 est une vue en perspective de trois-quarts avant d'un premier mode de réalisation pour un support non conformé à l'invention ;
- la figure 2 est une vue de face du support de la figure 1 ;
- la figure 3 est une vue latérale du support de la figure 1 ;
- la figure 4 est une vue agrandie du détail IV de la figure 3 ;
- la figure 5 est une vue de face et de détail illustrant une première variante d'exécution pour le support de la figure 1 ;
- les figures 6 et 7 illustrent un fonctionnement du dispositif de la figure 1 ;
- la figure 8 illustre un deuxième mode de réalisation pour le support de la figure 1 ; et,
- les figures 9 et 10 illustrent un fonctionnement de la variante de la figure 8.
- La figure 11 illustre un mode de réalisation pour le support selon l'invention ; et,
- les figures 12 et 13 illustrent un fonctionnement de la variante de la figure 11.

[0016] La figure 1 illustre isolément un dispositif de support 1 pour la pose d'un deuxième clin 2 en recouvrement d'un premier clin 3 ; la figure 6, notamment, illustre le support 1 en position d'usage. Le support 1 comprend :

- une première partie 4 servant d'appui pour le dispositif 1 sur un bord supérieur 6 du premier clin 3 ; et,
- une deuxième partie 7 sur laquelle un bord inférieur 8 du deuxième clin 2 est prévu de se poser.

[0017] Les deux parties 4, 7 sont sécables entre elles, c'est-à-dire qu'elles peuvent être aisément séparées l'une de l'autre, comme particulièrement illustré à la figure 7.

[0018] La première partie 4 du support 1 comprend un appui 11, une enclume 12 et des moyens de retenue 13. La deuxième partie 7 du support 1 comprend un montant 14 sensiblement vertical s'étendant depuis l'appui 11

vers le bas, des moyens d'assise 16 et une butée 17. En outre, dans l'exemple illustré, cette deuxième partie comprend une poignée 18.

[0019] L'appui 11 est une plaque qui s'étend sensiblement horizontalement vers l'arrière depuis une extrémité supérieure 21 du montant 14. La retenue 13 s'étend dans le prolongement de l'appui, vers le bas, en formant un angle proche d'un angle droit avec l'appui 11. Une extrémité basse 23 de la retenue 13 va en s'évasant vers le bas relativement au montant 14, de façon à faciliter la pénétration du bord supérieur 7 du premier clin 3 entre le montant 14 et la retenue 13, sous l'appui 11.

[0020] L'enclume 12 comprend une plaque frontale 26, verticale. L'enclume est retenue en bas par l'extrémité avant d'un porte-à-faux s'étendant à l'avant du montant 14, dans le prolongement horizontal de l'appui 11. L'enclume 12 est retenue en haut par une béquille prenant appui sensiblement au milieu d'une face supérieure de l'appui 11. L'enclume constitue la partie la plus en avant de la première partie 4 du support 1. La longueur de l'appui 11 est voisine de deux fois celle du porte-à-faux 27, longueurs mesurées d'avant en arrière.

[0021] Dans l'exemple illustré, la deuxième partie 7 du support 1 a une forme d'hameçon ; c'est-à-dire que le montant 14 et la butée 17 sont dans le prolongement l'un de l'autre et forment ensemble une boucle 28 en partie basse de la deuxième partie 7. Le montant 14 remonte sensiblement verticalement depuis l'arrière de la boucle 28 jusqu'à la sous-face de la première partie 4, à la jonction de l'appui 11 et du porte-à-faux 27. La butée 17 remonte sensiblement verticalement, depuis l'avant de la boucle 28, environ jusqu'à mi-hauteur du montant 14.

[0022] Dans l'exemple illustré, l'assise 16 a la forme d'un barreau cylindrique sensiblement horizontal ; il s'étend entre le montant 14 et une partie basse de la butée 17, de sorte que la butée s'étend vers le haut, au-delà de l'assise 16. La poignée 18 est formée par la boucle 28 en dessous de l'assise 16, constituant un anneau pour le passage d'un doigt.

[0023] Comme illustré aux figures 2 et 3, le support 1 définit, entre la sous-face de l'appui 11 et le dessus de l'assise 16, une distance D sensiblement égale à la distance de recouvrement R souhaitée pour le deuxième clin sur le deuxième.

[0024] Comme particulièrement illustré à la figure 4, la section de l'extrémité supérieure 21 du montant 14 va en diminuant à l'approche de la première partie 4 ; la jonction de la deuxième partie 7 avec la première partie 4 constitue donc une zone fragile 30, frangible, et donc une zone de rupture privilégiée facilitant la séparation des deux parties, comme on le décrira en référence aux figures 6 et 7.

[0025] La figure 5 illustre un mode de réalisation différent de la jonction entre les deux parties 4, 7. Dans ce mode de réalisation, le montant 14 a une épaisseur sensiblement constante ; des trous horizontaux 31 sont formés immédiatement sous la première partie 4, formant une prédécoupe en « pointillés » réduisant localement la

section du montant et créant, comme dans le mode de réalisation de la figure 4, une zone fragile 30, frangible, et donc une zone de rupture privilégiée facilitant la séparation des deux parties 4, 7.

[0026] On va maintenant décrire un procédé de pose pour le deuxième clin 2 après le premier clin 3, en référence aux figures 6 et 7.

[0027] Comme illustré à la figure 6, on pose le support 1 de sorte que l'appui 11 repose sur le bord supérieur 6 du premier clin. On pose ensuite le deuxième clin de sorte que son bord inférieur 8 repose sur l'assise 16 et que le deuxième clin 2 repose contre la plaque frontale 26. De préférence, on utilise au moins deux supports, de sorte que le deuxième clin 2 n'a plus besoin d'être tenu, un seul opérateur pouvant ensuite fixer, par exemple par cloutage ou vissage, le deuxième clin sur la structure de la façade.

[0028] Lors de la pose des fixations, un effort est exercé vers l'arrière selon la direction F1 (voir figure 6). Cet effort est généralement suffisant pour briser le support 1 en séparant la première partie 4 d'avec la deuxième partie 7. Si l'effort fourni par la pose des fixations n'est pas suffisant, un coup de maillet peut contribuer à séparer les deux parties. La première partie est alors éjectée vers l'arrière selon la flèche F2 et la deuxième partie 7 peut être retirée d'entre les clins 2,3, à l'aide de la poignée 18, par le bas, selon la direction F3 (voir figure 7).

[0029] La figure 8 illustre un deuxième mode de réalisation du support de la figure 1, qui sera décrite en ce qu'il en diffère.

[0030] Dans l'exemple illustré à la figure 8, le support 1 comprend une languette 32 s'étendant vers le bas, sensiblement dans le prolongement de la plaque frontale 26 de l'enclume 12, à l'extrémité du porte-à-faux 27. Celle languette a une épaisseur E32 faible relativement à une épaisseur courante E 14 du montant 14.

[0031] Comme dans le mode de fonctionnement illustré aux figures 6 et 7, la première partie 4 et la deuxième partie 7 du support 1 sont séparées l'une de l'autre par un effort exercé sur l'enclume 12, vers l'arrière, selon la direction F1. Cependant, contrairement au cas illustré à la figure 7, la première partie 4 n'est pas éjectée ; en effet, la languette 32 vient buter contre la face avant du premier clin 3. Comme particulièrement illustré à la figure 10, une fois la deuxième la deuxième partie 7 retirée, la languette 32 reste pincée entre le premier clin 3 et le deuxième clin 2 ; la première partie 4 est ainsi maintenue en appui à cheval sur le bord supérieur 6 du premier clin.

[0032] On va maintenant décrire un mode de réalisation pour un support 1 selon l'invention, en ce qu'il diffère du deuxième mode de réalisation, en référence aux figures 11 à 13.

[0033] La figure 11 illustre le support 1 isolément. Ce support, comme celui décrit précédemment en référence aux figures 8 à 10, comprend une languette 32. Le troisième mode de réalisation diffère principalement du précédent par la forme et la fonction des moyens de retenue 13.

[0034] Comme illustré à la figure 11, la retenue 13 a sensiblement la forme d'un « U ». Une première barre du « U » s'étend vers le bas depuis une extrémité arrière 39 de l'appui 11. La base 42 du « U » forme un arc de cercle dont la concavité est orientée vers le haut et qui prolonge la première barre depuis son extrémité basse. La deuxième barre 43 prolonge la base vers le haut et vers l'avant. La deuxième barre forme ainsi un angle aigu A43, ouvert vers le bas, avec le montant 14. En partie basse de la deuxième barre 43, une ouverture maximale de l'angle A43, mesurée à vide perpendiculairement au montant 14, est supérieure à une épaisseur EC, sensiblement constante, des clins 2, 3.

[0035] Dans la position isolée de la figure 11, une extrémité libre 44 de la deuxième barre 43 est au voisinage de la jonction entre la première partie 4 et la deuxième partie 7. Dans cette position, une distance E44 maximale mesurée perpendiculairement entre l'extrémité libre 44 et la languette 32 est inférieure à l'épaisseur EC des clins 2, 3.

[0036] La retenue 13 est élastiquement déformable d'avant en arrière, c'est-à-dire qu'un effort exercé d'avant en arrière sur l'extrémité libre 44 provoque son déplacement vers l'arrière et le repliement de la deuxième barre 43 vers la première barre 41. En même temps, l'ensemble de la retenue 13 tend à basculer vers l'arrière autour de l'extrémité arrière 39 de l'appui 11.

[0037] La languette 32 et les moyens de retenue 13 forment ainsi, une pince élastiquement déformable. La distance E44 entre l'extrémité libre 44 et la languette 32 constitue une ouverture à vide de cette pince, c'est-à-dire l'ouverture de la pince lorsqu'elle n'est sollicitée par aucun effort extérieur au support 1.

[0038] Lorsqu'on vient mettre en place le support 1 sur le premier clin 3, l'épaisseur EC du clin 3 étant inférieure à l'ouverture E43, le clin pénètre facilement entre le montant 14 et la deuxième barre 43. En outre, du fait de l'angle A43 formé initialement entre cette barre 43 et le montant 14, le clin 3 les écarte progressivement, jusqu'à prendre la position de la figure 12, dans laquelle l'appui 11 repose sur le bord supérieur 6 du clin 3. Le montant 14 et la deuxième barre 43 forment alors une pince qui maintient le support 1 accroché élastiquement au premier clin 3.

[0039] Comme illustré à la figure 13, lorsque la deuxième partie 7 du support 1 est séparée de la première partie 4, puis retirée, la retenue 13 se détend et la deuxième barre 43 bascule vers l'avant du support 1 en s'éloignant de la première barre 41. Néanmoins, l'écart E44 entre la languette 32 et la deuxième barre étant initialement inférieur à l'épaisseur EC du clin, la languette 32 et la deuxième barre 43 forment alors une pince qui maintient le support 1 accroché élastiquement au premier clin 3.

[0040] Le mode de réalisation des figures 8 à 10 et celui des figures 11 à 13 sont particulièrement avantageux. En effet, pour permettre une circulation d'air et d'eau à l'arrière des clins tout en évitant que des animaux, notamment des rongeurs, y pénètrent, une grille anti-rongeurs est disposée horizontalement, en bas, à l'arrière

des clins. La présence de la languette 32 évite que les premières parties 4 s'accumulent sur la grille, au risque de la boucher, empêchant la circulation d'air et d'eau.

[0041] L'invention permet de garantir un meilleur accrochage du support 1 au premier clin 3.

[0042] Dans les exemples illustrés, le support de clin 1 est moulé d'une seule pièce en une matière plastique. De préférence, le support est en une matière biodégradable, de sorte que la première partie, qui est éjectée vers l'arrière, se dégrade naturellement si elle reste piégée dans le vide, à l'arrière du revêtement de clins.

[0043] Bien sûr, l'invention n'est pas limitée aux modes de réalisation préférés qui viennent d'être décrits mais, au contraire, l'invention est définie par les revendications qui suivent.

[0044] Il apparaîtra en effet à l'homme de l'art que diverses modifications peuvent être apportées aux modes de réalisation décrits ci-dessus, à la lumière de l'enseignement qui vient de lui être divulgué.

[0045] Grace à l'utilisation de supports selon l'invention, une personne seule peut poser un bardage de clins. Ceci augmente notablement la rapidité de pose, pour une même équipe. En outre, la précision de pose est augmentée et le recouvrement nécessaire entre les clins est garanti.

[0046] Au lieu d'être réalisé d'une seule pièce, un support selon l'invention peut être réalisé en deux pièces coulissantes entre elles, chaque pièce correspondant à une partie respective, de sorte que le déplacement de la première partie vers l'arrière libère la deuxième, par coulisement.

Revendications

1. Support (1) pour la pose en avant d'un deuxième clin (2) sur un premier clin (3), comprenant :

- une première partie (4) qui comprend un appui (11) pour ledit support (1) sur un bord supérieur (6) dudit premier clin (3) ;
- une deuxième partie (7) qui comprend une assise (16) pour y faire reposer un bord inférieur (8) du deuxième clin (2) ;

une zone frangible assurant une jonction desdites deux parties entre elles, **caractérise en ce que** ladite première partie comprend :

- une enclume (12) disposée à l'avant de ladite première partie (4) de sorte qu'un effort d'avant en arrière sur ladite enclume, la deuxième partie (7) étant immobilisée, provoque une séparation des parties ; et,
- une languette (32) s'étendant vers le bas à l'avant de ladite zone frangible ; et
- des moyens de retenue (13) formant avec ladite languette (12) une pince élastiquement dé-

formable définissant une ouverture à vide (E44) et adaptée à retenir le support sur ledit premier clin (3).

2. Support (1) selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** les moyens de retenue ont une forme de « U » dont une première barre (41) s'étend vers le bas depuis une extrémité arrière (39) de l'appui (11) et dont une deuxième barre (43) s'étend vers le haut, à l'avant de la première barre (41). 5
3. Support (1) selon l'une des revendications 1 et 2, **caractérisé en ce que** la deuxième partie comprend un montant (14), l'appui (11) s'étendant vers l'arrière depuis une extrémité supérieure (21) dudit montant, l'assise (16) s'étendant vers l'avant depuis une extrémité inférieure dudit montant. 10
4. Support selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** la deuxième barre forme un angle (A43), de préférence aigu, ouvert vers le bas, avec le montant (14), une ouverture maximale (E43) dudit angle A43, mesurée à vide perpendiculairement au montant (14), étant de préférence supérieure à l'épaisseur (EC) du premier clin 3. 20 25
5. Support (1) selon l'une des revendications 3 et 4, **caractérisé en ce que** l'enclume (12) est disposée en porte-à-faux à l'avant du montant, de sorte que l'effort d'avant en arrière, appliqué sur une plaque frontale (26) de ladite enclume, la deuxième partie étant immobilisée, provoque la séparation des deux parties. 30
6. Support (1) selon la revendication 5, **caractérisé en ce que** la languette (32) s'étend vers le bas dans le prolongement de la plaque frontale (26) de l'enclume (12). 35
7. Support (1) selon l'une des revendications 1 à 6, **caractérisé en ce que** la deuxième partie comprend une butée (17) disposée à l'avant de l'assise (16). 40
8. Support (1) selon l'une des revendications 1 à 7, **caractérisé en ce que** la zone frangible (11) comprend une section rétrécie du montant à sa jonction avec la première partie (4). 45
9. Support (1) selon l'une des revendications 1 à 8, **caractérisé en ce que** la deuxième partie (7) comprend une poignée (18), pour le retrait de ladite deuxième partie (7) lorsqu'elle est séparée de la première. 50
10. Support (1) selon les revendications 3, 7 et 9, **caractérisé en ce que** le montant (14) et la butée (17) forment, sous l'assise, entre eux et dans leur prolongement mutuel, une boucle (28), ladite boucle for-

mant avec ladite assise une poignée (18) en forme d'anneau.

11. Support (1) selon l'une des revendications 1 à 10, **caractérisé en ce que** l'appui (11) et l'assise (16) définissent entre eux une distance (D) correspondant à un recouvrement (R) entre les clin (2, 3).
12. Support (1) selon l'une des revendications 1 à 11, **caractérisé en ce qu'il** est formé d'une seule pièce. 10

Patentansprüche

1. Halterung (1) für den vorgelagerten Einbau einer zweiten Verkleidungsplatte (2) an einer ersten Verkleidungsplatte (3), umfassend:

- ein erstes Teil (4), das an einer Oberkante (6) der ersten Verkleidungsplatte (3) eine Stütze (11) für die Halterung (1) aufweist;
- ein zweites Teil (7), das einen Sitz (16) zum dortigen Stützen einer Unterkante (8) der zweiten Verkleidungsplatte (2) aufweist; wobei eine Sollbruchzone eine Verbindung der beiden Teile miteinander sicherstellt,

dadurch gekennzeichnet, dass das erste Teil umfasst:

- ein Gegenlager (12), das auf der Vorderseite des ersten Teils (4) derart angeordnet ist, dass eine Kraft, die von vorne nach hinten auf das Gegenlager ausgeübt wird, bei fixiertem zweiten Teil (7) eine Trennung der Teile bewirkt; und
- eine Zunge (32), die sich auf der Vorderseite der Sollbruchzone nach unten erstreckt;
- Haltemittel (13), die zusammen mit der Zunge (12) eine elastisch verformbare Klammer bilden, die eine Leeröffnung (E44) definiert, die zum Halten der Halterung an der ersten Verkleidungsplatte (3) ausgebildet ist.

2. Halterung (1) nach Anspruch 1 **dadurch gekennzeichnet**, dass die Haltemittel die Form eines U aufweisen, von dem sich ein erster Schenkel (41) von einem hinteren Ende (39) der Stütze (11) nach unten und ein zweiter Schenkel (43) auf der Vorderseite des ersten Schenkels (41) nach oben erstreckt.
3. Halterung (1) nach einem der Ansprüche 1 oder 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** das zweite Teil einen Ständer (14) umfasst, wobei sich die Stütze (11) von einem oberen Ende (21) des Ständers nach hinten erstreckt und wobei sich der Sitz (16) von einem unteren Ende des Ständers nach vorne erstreckt.
4. Halterung nach Anspruch 3, **dadurch gekennzeichnet**,

net, dass der zweite Schenkel mit dem Ständer (14) einen Winkel (A43) bildet, vorzugsweise einen spitzen Winkel, der nach unten offen ist, wobei eine maximale Öffnung (E43) des Winkels A43 im leeren Zustand senkrecht zu dem Ständer (14) gemessen vorzugsweise größer ist als die Dicke (EC) der ersten Verkleidungsplatte 3.

5. Halterung (1) nach einem der Ansprüche 3 und 4, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Gegenlager (12) vor dem Ständer derart freitragend angeordnet ist, dass eine Kraft, die von vorne nach hinten auf eine Frontplatte (26) des Gegenlagers ausgeübt wird, bei fixiertem zweiten Teil die Trennung der beiden Teile bewirkt. 5 10
6. Halterung (1) nach Anspruch 5, **dadurch gekennzeichnet, dass** sich die Zunge (32) in der Verlängerung der Frontplatte (26) des Gegenlagers (12) nach unten erstreckt. 15 20
7. Halterung (1) nach einem der Ansprüche 1 bis 6, **dadurch gekennzeichnet, dass** das zweite Teil einen Anschlag (17) umfasst, der vor dem Sitz (16) angeordnet ist. 25
8. Halterung (1) nach einem der Ansprüche 1 bis 7, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Sollbruchstelle (11) an der Verbindung des Ständers mit dem ersten Teil (4) einen verjüngten Abschnitt aufweist. 30
9. Halterung (1) nach einem der Ansprüche 1 bis 8, **dadurch gekennzeichnet, dass** das zweite Teil (7) einen Griff (18) umfasst zum Zurückziehen des zweiten Teils (7) beim Trennen desselben von dem ersten Teil. 35
10. Halterung (1) nach den Ansprüchen 3, 7 und 9, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Ständer (14) und der Anschlag (17) mit dem zwischengeschalteten Sitz und in ihrer gegenseitigen Verlängerung eine Schlaufe (28) bilden, wobei die Schlaufe mit dem Sitz einen ringförmigen Griff (18) bildet. 40
11. Halterung (1) nach einem der Ansprüche 1 bis 10, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Stütze (11) und der Sitz (16) zwischen sich einen Abstand (D) definieren, der einer Überlappung (R) zwischen den Verkleidungsplatten (2, 3) entspricht. 45 50
12. Halterung (1) nach einem der Ansprüche 1 bis 11, **dadurch gekennzeichnet, dass** diese einstückig ausgebildet ist. 55

Claims

1. Support (1) for placing a second panel (2) in front of

a first panel (3), comprising:

- a first part (4) which comprises a support base (11) for said support (1) on an upper edge (6) of said first panel (3);
- a second part (7) which comprises a base (16) for supporting a lower edge (8) of the second panel (2);
- a frangible zone providing a junction between said two parts, **characterised in that** said first part comprises:
 - an anvil (12) provided at the front of said first part (4) such that a force from front to back on said anvil, the second part (7) being immobilised, causes the parts to separate; and
 - a tab (32) extending downwards to the front of said frangible zone; and
 - retaining means (13) forming with said tab (12) an elastically deformable clamp defining an opening gap (E44) and adapted to hold the support on said first panel (3).

2. Support (1) according to claim 1, **characterised in that** the retaining means are in the shape of a "U" a first bar (41) of which extends downwards from a rear end (39) of the support base (11) and a second bar (43) of which extends upwards to the front of the first bar (41).
3. Support (1) according to any of claims 1 and 2, **characterised in that** the second part comprises a vertical member (14), the support base (11) extending to the rear from an upper end (21) of said vertical member, the base (16) extending to the front from a lower end of said vertical member.
4. Support according to claim 3, **characterised in that** the second bar forms an angle (A43), preferably an acute angle, open towards the bottom, with the vertical member (14), a maximum opening (E43) of said angle A43, measured without load perpendicularly to the vertical member (14), being preferably greater than the thickness (EC) of the first panel 3.
5. Support (1) according to any of claims 3 and 4, **characterised in that** the anvil (12) is provided projecting at the front of the vertical member, such that pressure from front to back applied to a front plate (26) of said anvil, the second being immobilised, causes the two parts to separate.
6. Support (1) according to claim 5, **characterised in that** the tab (32) extends downwards in extension of the front panel (26) of the anvil (12).
7. Support (1) according to any of claims 1 to 6, **characterised in that** the second part comprises an abutment (17) provided in front of the base (16).

8. Support (1) according to any of claims 1 to 7, **characterised in that** the frangible zone (11) comprises a narrowed section of the vertical member at its junction with the first part (4). 5
9. Support (1) according to any of claims 1 to 8, **characterised in that** the second part (7) comprises a handle (18), for the removal of said second part (7) when it is separated from the first. 10
10. Support (1) according to claims 3, 7 and 9, **characterised in that** the vertical member (14) and the abutment (17) form, under the base, between them and in their mutual extension, a loop (28), said loop forming with said base a ring-shaped handle (18). 15
11. Support (1) according to any of claims 1 to 10, **characterised in that** the support base (11) and the base (16) between them define a distance (D) corresponding to an overlap (R) between the panels (2, 3). 20
12. Support (1) according to any of claims 1 to 11, **characterised in that** it is made as a single piece. 25

25

30

35

40

45

50

55

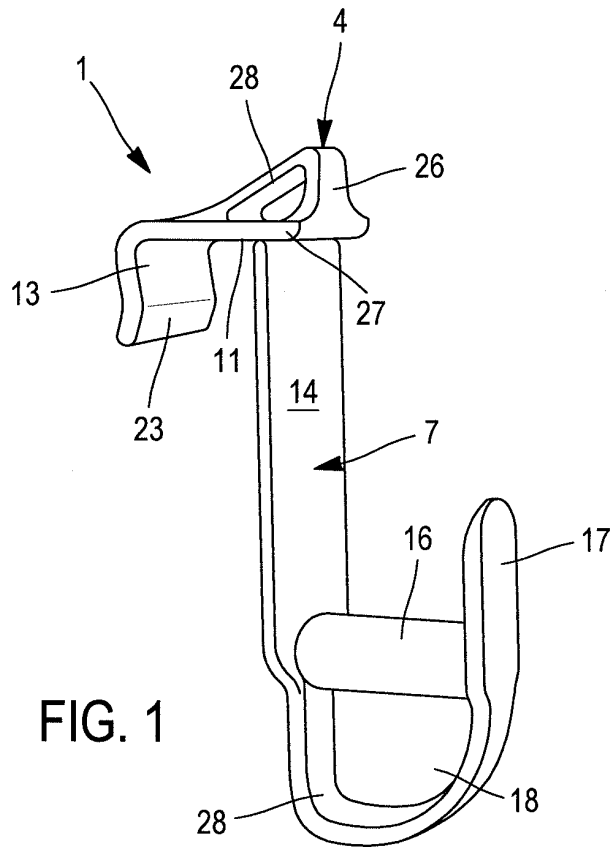


FIG. 1

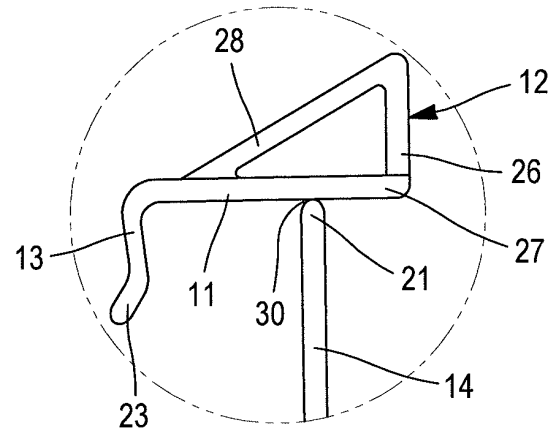


FIG. 4

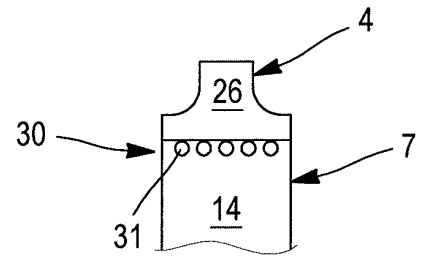


FIG. 5

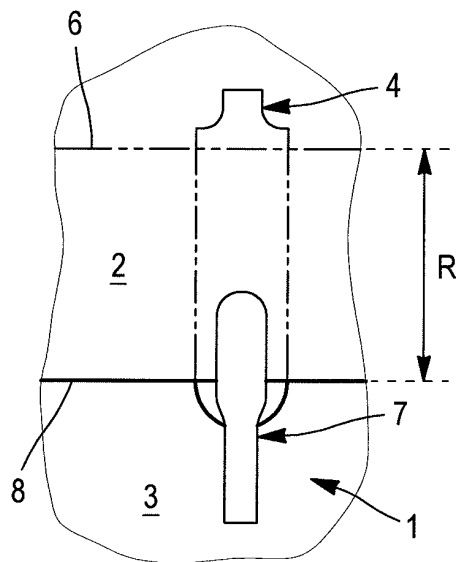


FIG. 2

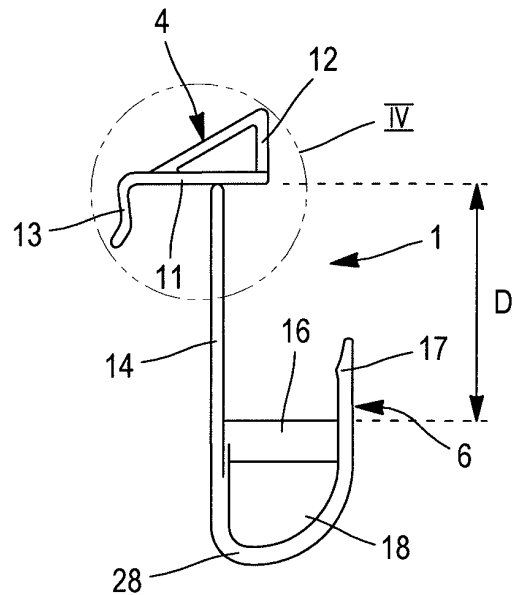


FIG. 3

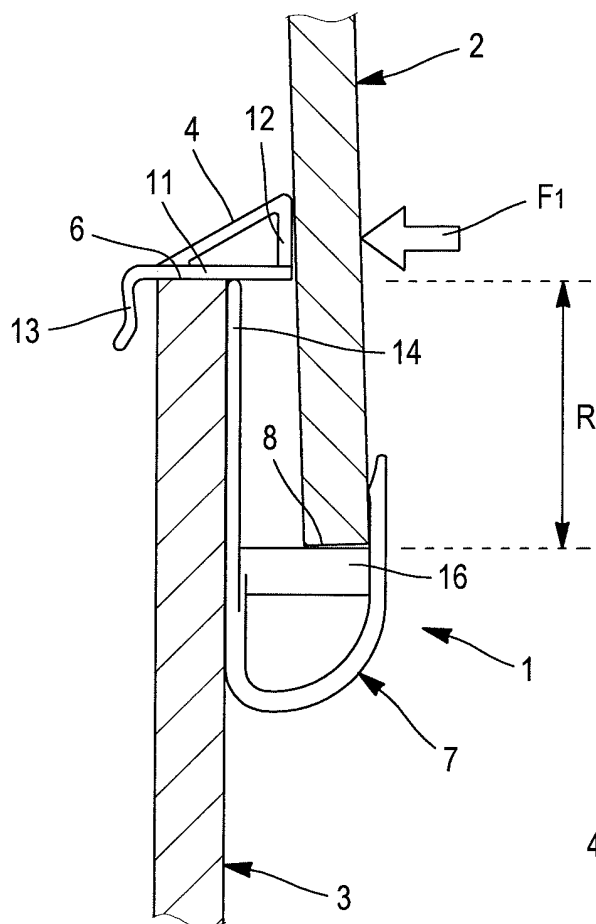


FIG. 6

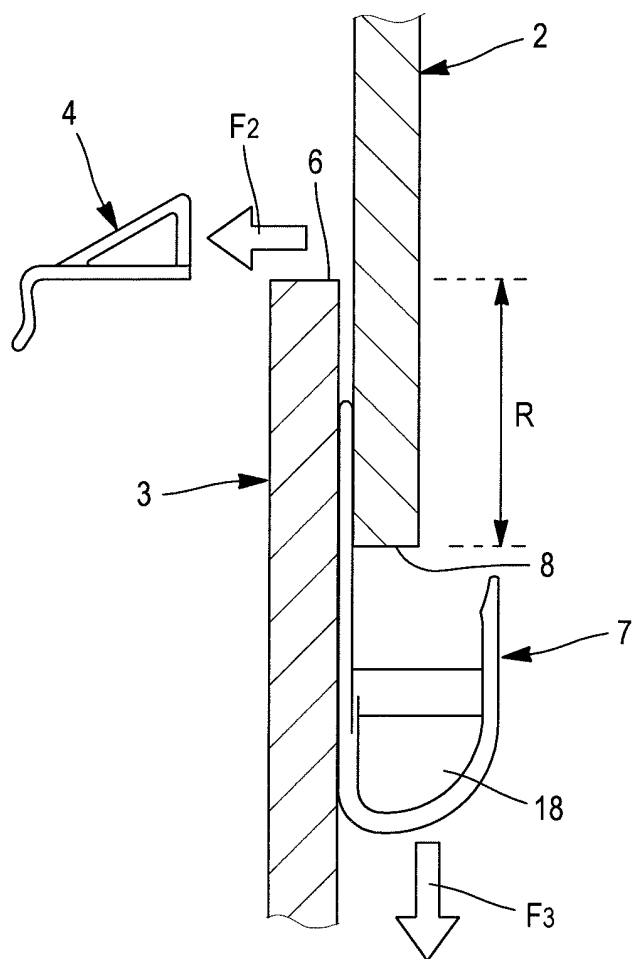
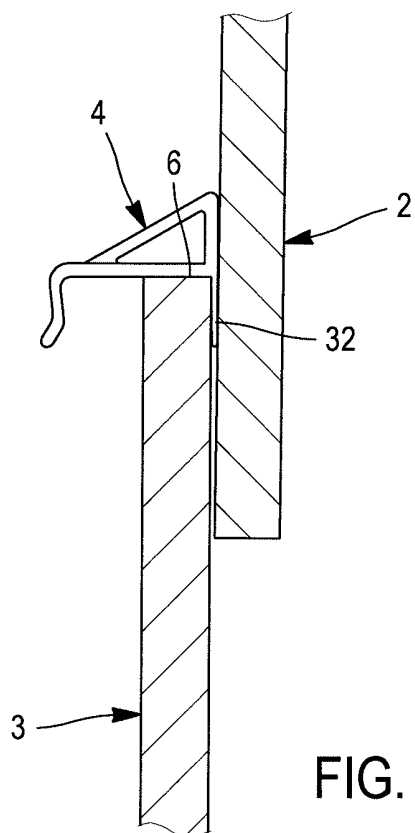
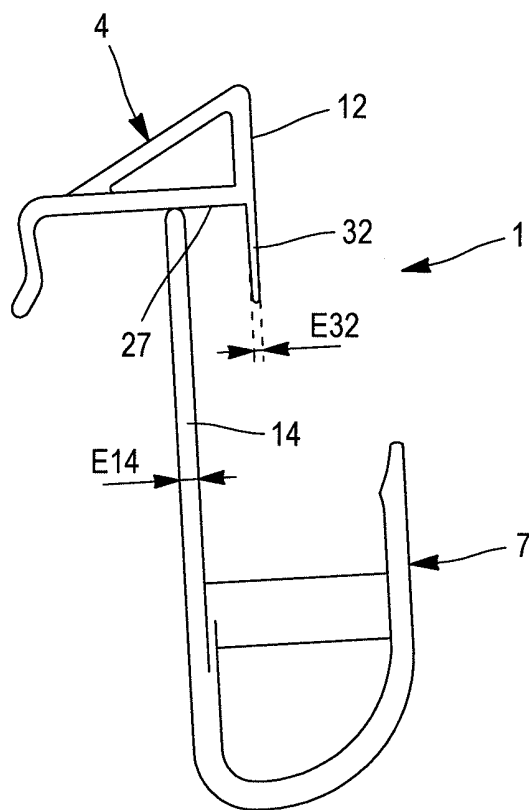
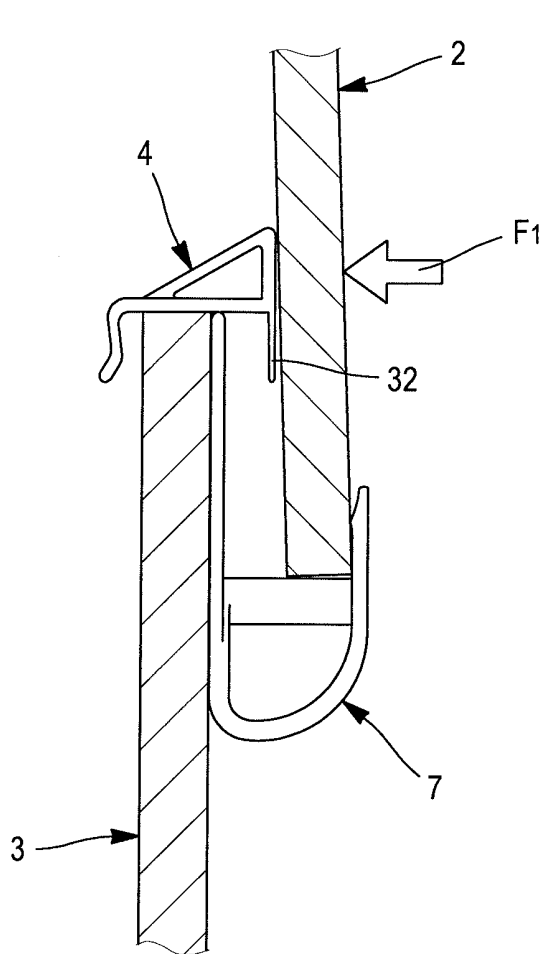


FIG. 7



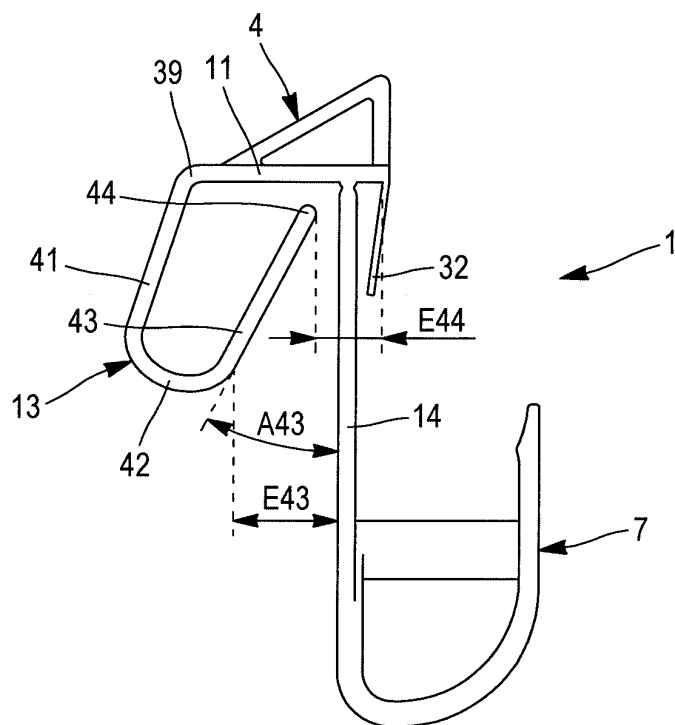


FIG. 11

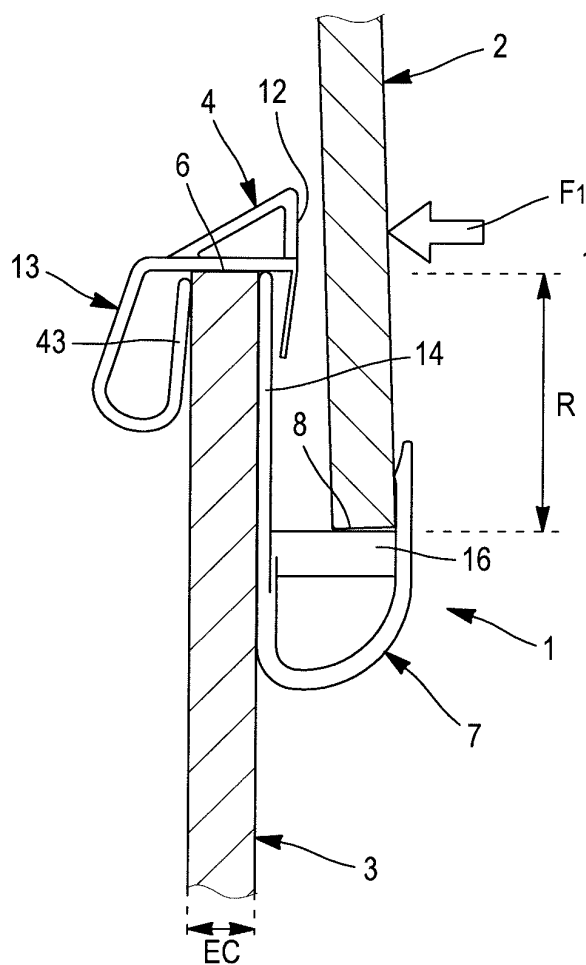


FIG. 12

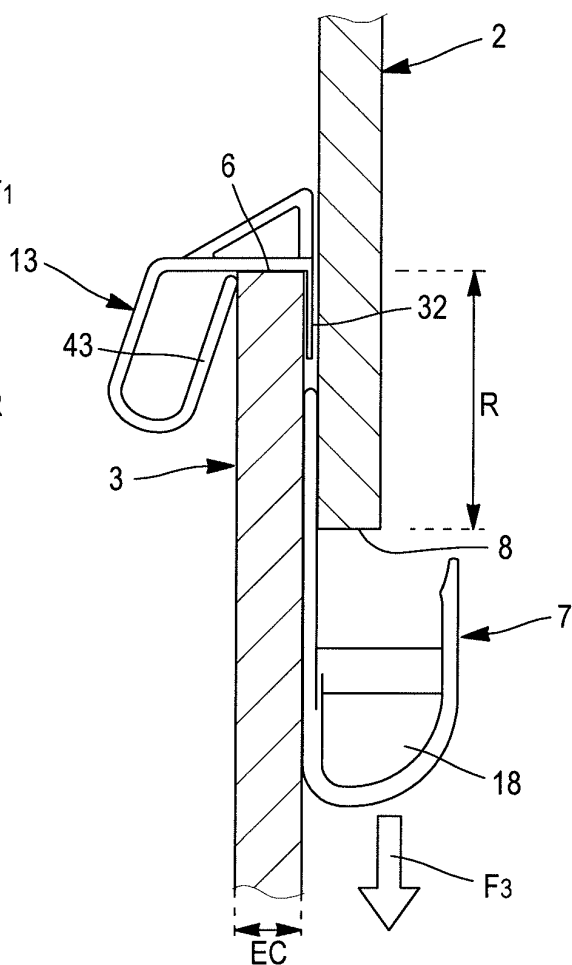


FIG. 13

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- US 2005262792 A1, Walda Michaël E [0004]